

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2019

### APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

S'ils n'ont pas de remarque à formuler sur son contenu, les conseillers municipaux sont invités à l'approuver.

**Adopté à l'unanimité**

---

### CESSION D'UN TERRAIN BATI 5 RUE DE LA GRENOUILLERE

Par délibération du 12 novembre 2015, le conseil municipal a décidé de mettre en vente un bien immobilier lui appartenant au 5 rue de la Grenouillère (parcelles E 683, 684, 685 et 686).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'achat de Monsieur CARVALHO Manuel au prix net vendeur de 20 500€ (25 000€ frais d'agence inclus, soit 4 500€ de commission agence charge acquéreur).

Le conseil municipal décide d'accepter cette offre, l'ensemble des frais inhérents à cette opération étant à la charge de l'acquéreur.

**Adopté à l'unanimité**

---

### MISE EN VENTE DE PHOTOCOPIEURS, PROPRIETE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que la commune a fait l'acquisition il y a environ 5 ans de deux copieurs auprès de la société RICOH. Ces deux appareils faisaient l'objet d'un contrat de fourniture des consommables et de maintenance arrivant à terme en septembre prochain.

Satisfaite du fonctionnement de ces appareils, la commune a sollicité la poursuite du contrat de maintenance auprès de la société RICOH au-delà de septembre 2019. Cependant, celle-ci a indiqué que cela n'était pas possible et qu'un contrat de maintenance n'était envisageable qu'avec achat de matériel.

En conséquence, Monsieur le Maire a engagé une consultation pour la fourniture de deux nouveaux copieurs, contrat de maintenance et fourniture de consommables compris, à laquelle la société RICOH a participé mais dont l'offre n'a pas été retenue, celle de la société Bureautique 41 étant mieux disante (cf. décisions du maire).

La commune a aujourd'hui réceptionné ces nouveaux photocopieurs.

Le conseil municipal décide de céder pour 100€ TTC le photocopieur RICOH MP C4503SP à l'association CMLJS (Comité Municipal Loisirs et Jeunesse de Souesmes), et charge Monsieur le Maire de recueillir les propositions pour la cession du photocopieur RICOH MP 2501SP au plus offrant jusqu'au 30 septembre 2019, date à laquelle Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la cession de cet appareil.

**Adopté à l'unanimité**

---

## **APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIERES (CCSR) AU SYNDICAT MIXTE DE RENATURATION DES SAULDRE ET DE LEURS AFFLUENTS (SYRSA)**

Monsieur le Maire indique la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières a, lors du conseil communautaire du 17 juin 2019, décidé d'adhérer au SYndicat mixte de Renaturation des Sauldre et leurs Affluents (SYRSA), et notifié sa délibération à la commune par courriel du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Considérant le souhait de structuration et d'organisation de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans le bassin versant des Sauldre, dont l'exutoire correspond à la confluence entre les cours d'eau « La Grande Sauldre » et « la Petite Sauldre »,

Vu la demande du Pays Sancerre-Sologne concernant son souhait de transférer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques au SYRSA encore à créer, intervenant dans la limite du périmètre des membres, parties au syndicat, dans le bassin versant des Sauldre,

Ce nouveau syndicat assurera l'exercice des compétences associées aux items 1, 2 et 8 de l'article L.211-7 du code de l'Environnement (compétence GEMA obligatoire pour les communautés de communes), ainsi que les compétences associées aux items 11 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'Environnement (compétences hors-GEMAPI).

En vertu de l'article L5214-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans les conditions de la majorité qualifiée requises pour la création de la communauté, Monsieur le Maire, invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes de la Sologne des rivières au SYndicat mixte de Renaturation des Sauldre et leurs Affluents (SYRSA) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Adopté à l'unanimité**

(2 abstentions de M. BEAUJEAN et M. DAMAY)

---

## **DECISIONS DU MAIRE**

21 mai 2019 : suite à consultation, il est décidé d'acquérir deux copieurs auprès de la société BUREAUTIQUE 41, sise 14 rue des Grands Champs, à BLOIS (41010), au prix de 5 830€ HT soit 6 996€ TTC et d'accepter le contrat de service maintenance de 96 mois dont le montant total estimé sur la période est de 7 980€ HT (3 700 copies noir par mois à 0.0035€ l'unité et 2 005 copies couleur par mois à 0.035€ l'unité).

12 juin 2019 : une mission d'assistance conseil relative à la réalisation du schéma directeur des eaux usées est confiée au bureau d'études DUPUET FRANK ASSOCIES, sis 56 rue de Suède, à TOURS (37100), pour un montant de 9 030€ hors taxes soit 10 836€ toutes taxes comprises.

19 juin 2019 : un contrat d'entretien de 3 ans de l'éclairage public allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022 est conclu avec la société CITEOS, Route de Marcilly en Gault, 41300 SALBRIS, au tarif de 8 224€ HT par an hors révision.

## **DIVERS**

### **→ Compte rendu du conseil communautaire du 17 juin 2019**

Le conseil municipal a été destinataire du compte-rendu de la réunion de la communauté de communes Sologne des Rivières du 17 juin 2019.

### **→ Remerciements subventions**

Les associations Artistement Vôte en Sologne, La Solognote, et Secours Catholique ont envoyé un courrier en remerciement des subventions attribuées par le conseil municipal.

### **→ Point contentieux chemin des Grimains**

L'affaire a fait l'objet d'un renvoi au 17 septembre 2019.

### **→ Parc Aulnière**

Madame RUELLE demande si le banc pourrait être rapproché de la route afin de faciliter son usage par les passants. Monsieur le Maire est d'accord.

### **→ Adressage**

La commission se réunit régulièrement et le travail avance. Il appartiendra au conseil municipal de valider la dénomination nécessaire de certaines voies, le numérotage s'opérant par arrêté du maire.

A ce propos, Monsieur RICARANT a eu connaissance de la vente de certains terrains par Pierrefitte sur Sauldre en vue de l'arrivée de la fibre optique et demande ce qu'il en est pour Souesmes. Monsieur le Maire explique que le calendrier est fixé pour 2020 et qu'il n'a pas eu d'autres nouvelles.

### **→ Gobelet réutilisable**

Madame LOARER explique qu'un gobelet réutilisable à l'image de Souesmes, financé par des associations de Souesmes, est en cours de création. Il sera consigné à 1€ et utilisé lors des manifestations locales.

La séance est levée à 19h50.